Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 2026
ID : 035-213500101-20260330-2026_04_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 25 mars 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Valérie PITOIS, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Sonia BERNAT, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN, Théo VOGEIN.

Absent :

Secrétaire de séance : Suzanne BRÉGU-HAMON

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 19 **Votants** : 19

Délibération n°2026.04.09

Administration générale – Règlement du Conseil municipal

Le Conseil municipal de la commune de Baguer-Pican ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8 ;

Considérant que dans un délai de six mois après le renouvellement intégral du conseil municipal, dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur ;

Madame le Maire indique qu'un document a été transmis à chaque Conseiller municipal. Elle propose aux élus de parcourir la proposition de règlement intérieur et d'apporter, si besoin, d'éventuelles modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

A l'unanimité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 31/03/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Suzanne BRÉGU-HAMON

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)